

Conseil Municipal du jeudi 29 février 2024

Salle du Conseil

9 Présents

Secrétaire de séance : Sandrine Gazard-Maurel

Début du conseil 20h41

Ordre du Jour :

- Convention SYDED assistance à projet (Station épuration).
- Verger Citoyen
- Divers.

Affaires soumises à délibérations :

Validation du dernier compte rendu Municipal

9 Votes POUR

Convention SYDED assistance à projets station d'épuration
--

Mr Le Maire expose au Conseil Municipal que le SYDED a fait parvenir une convention pour l'assistance à projets concernant la station d'épuration et en fait lecture.

Le SYDED s'est proposé pour l'étude du projet qui comprend :

- **Les mesures de débit entrant des eaux usées (par temps sec et pluvieux)**
- **L'aide au dimensionnement de la nouvelle station**
- **La pose d'un débitmètre**
- **L'exploitation des données**

Le coût de cette étude s'élève à 550€/jour HT sur 3 jours soit 1650€ HT (hors taxe), ce qui reste moins cher qu'un bureau d'étude.

Le SYDED a indiqué le besoin de terrain pour mettre aux normes la station d'épuration. Un épandage avec des roseaux est préconisé. La Mairie s'est positionnée pour l'achat du pré jouxtant la station d'épuration, le projet d'acquisition suit son cours. (Pré d'une superficie 12 780 M², pour un prix proposé par la mairie à 5000 €)

La question se pose du Budget de la commune pour engager le projet de réhabilitation de la station d'épuration des eaux usées d'Auniac, si le Budget actuel ne le permet pas il faudra

prévoir un emprunt car la commune est mise en demeure par la police de l'eau de mettre aux normes cette station d'épuration.

Les démarches autour de ce projet ont permis de remettre à jour la liste des adhérents. Il s'est avéré que 35 étaient répertoriés alors que 43 personnes utilisent cette structure. 8 personnes verront leur facture augmenter suite à ce réajustement.

D'autre part du fait des travaux à venir et pour bénéficier des subventions de l'Etat, la commune va devoir réévaluer ses tarifs à la hausse.

Ludovic Geay est volontaire pour suivre ce projet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal mandate le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce projet.

9 Votes POUR

Verger Citoyen

Michel Tournier, habitant de la commune, présente un projet de verger citoyen et demande au conseil municipal de s'engager dans cette démarche. Il serait lui-même partie prenante dans l'aventure ainsi que Philippe Barbancé.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- **Agir pour la biodiversité en s'appuyant sur la culture non-conventionnelle (exemple : Permaculture)**
- **Recréer du lien sur la commune**
- **Fédérer les différents acteurs du territoire : citoyens/associations/ Ecole/ (projet solidaire)**

A plus long terme il pourrait même être envisagé d'aller vers un projet alimentaire au niveau de la Communauté de commune et fournir les écoles.

-Qui le gèrera ?

La commune en sera le garant avec des référents identifiés, mais il s'agit d'un projet qui s'appuiera sur les fédérations et associations qui sont déjà parties prenantes dans d'autres communes et au niveau National, telles que l'association Cœur de forêts, L'association Arbre et Paysage, l'Association Croqueurs de Pomme, La Fédération de chasse, la Ligue de Protection des Oiseaux(LPO), Le CAUE du Lot. (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et les citoyens volontaires et bénévoles.

Michel Tournier rappelle qu'il faut l'envisager sur le temps long et qu'une organisation se mettra en place petit à petit, étapes par étapes. D'autres communes de Quercy Bouriane sont déjà engagées dans une telle démarche. Il a déjà pris contact avec les acteurs qui pourraient être mobilisés et a identifié leurs missions (par exemple L'association La Bicoque à Gourdon avec ses Chantiers jeunes)

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le principe d'un verger citoyen, de haies champêtres et jardins potagers.

9 AVIS FAVORABLES

Une réunion publique va être proposée afin d'informer les habitants du village et peut être détecter des porteurs de projets.

Une délibération sera ensuite votée en conseil municipal.

Divers

- Projet de sens de circulation du centre Bourg :

Le sens de circulation actuel va être modifié car il est inadapté, les tests ne sont pas concluants.

Après échanges le Conseil convient que la Rue de L'échappée changera de sens unique qui ira de la voie ferrée vers la "placette" et la Rue Du Bourg (D 128) restera en double sens.

Si la "placette" est de nouveau envahie de véhicules stationnés une interdiction de stationnement sera à envisager.

- Agglomération d'Anglars :

La portion qui englobe l'école afin de sécuriser ce secteur, va se voir dotée de panneaux, d'entrée et de sortie d'agglomération, de ralentissement, de barrières, d'un parking à vélo,

Pour rappel 50% du coût des aménagements sont financés par la subvention des amendes de police et 50% par la commune.

- **Acquisition d'un terrain par la commune :**

La commune souhaite acquérir le terrain qui se trouve derrière la salle des fêtes ainsi que la parcelle de bois un peu plus bas.

Des négociations avec les propriétaires sont en cours, proposition faite à 2500 €.

- **Salle Des Fêtes :**

Suite à des dégradations après une location de la salle, la caution de 500 € a été retenue .

- **Entretien d'un chemin communal :**

Le propriétaire d'une demeure située sur le territoire de la commune, utilise un chemin communal à cheval sur les communes d'Anglars Nozac et de Rouffilhac. Le chemin en castine et très pentu est régulièrement à réhabiliter.

Une étude avec la communauté de commune a été demandée afin de trouver une solution plus pérenne et donc moins couteuse sur la durée.

- **Les élus sont invités à l'assemblée générale de l'association du club de Pétanque.**

- **Les panneaux d'adressage arriveront Mi-Mars**

- **Le prochain Conseil afin de voter le Budget Prévisionnel aura lieu le 4 Avril à 20h (une réunion aura lieu en amont pour préparer ce budget)**

Fin du Conseil 00h15.